

Moulins, le 18 juin 2026

**SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 JUIN 2026**  
**Le Département maintient le cap pour les Bourbonnais**

Réunis en session le 18 juin, les conseillers départementaux ont adopté plusieurs décisions structurantes en faveur des solidarités, de l'emploi, de l'alimentation, de l'attractivité, de l'agriculture, de la biodiversité et de l'avenir du territoire. Malgré un contexte budgétaire toujours contraint pour les Départements, la collectivité poursuit ses investissements massifs pour le Bourbonnais à hauteur de 82 M€.

*« Notre priorité demeure claire : préserver un service public de proximité, accompagner les plus fragiles et soutenir l'attractivité de l'Allier, tout en gardant une trajectoire financière responsable. »*

**Claude RIBOULET**, Président du Conseil départemental de l'Allier.

**Compte Financier Unique 2025 : le Département de l'Allier maintient le cap malgré des contraintes toujours plus fortes**

Le Conseil départemental de l'Allier a présenté son Compte Financier Unique (CFU) 2025, document qui retrace l'exécution budgétaire de l'année précédente. (*Le CFU remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif*). Dans un contexte national toujours marqué par la hausse des dépenses sociales et l'instabilité des recettes, le Département parvient à préserver ses grands équilibres financiers tout en assumant son rôle de chef de file des Solidarités et en maintenant un niveau d'investissement élevé au service du territoire.

**Après une année 2024 très dégradée, la situation financière se redresse légèrement en 2025.**

L'année 2025 se clôture avec un **résultat global excédentaire de 4,5 M€**, contre 4,6 M€ en 2024, et un excédent de fonctionnement en progression arrêté à 20,8 M€.

**Cette amélioration s'explique par :**

- **Une forte maîtrise des dépenses malgré la hausse continue des aides sociales,**
- **Une hausse conjoncturelle de certaines recettes.**

**1/ Une gestion toujours plus rigoureuse des dépenses**

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de seulement +0,9 % en 2025, en dépit des charges imposées par l'État et des **besoins sociaux toujours plus importants**.

Le Département a notamment réussi à contenir :

- Les dépenses de personnel (+0,8 %) malgré des revalorisations de charges patronales massives imposées au plan national ;
- Les charges générales (-6,4 %), grâce à la baisse des coûts de l'énergie et au ralentissement de l'inflation.

En revanche, les **dépenses sociales structurelles continuent d'augmenter** fortement :

- +5,8 % pour le RSA ;
- +8,7 % pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ;
- +4,1 % pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Au total, le **reste à charge** des allocations individuelles de solidarité atteint **60,8 M€**, en hausse de 11,3 % par rapport à 2024 soit + 6,2 M€.

## **2/ Des recettes en hausse conjoncturelle**

Cette amélioration repose sur deux recettes plus dynamiques qu'attendu :

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), liés au marché immobilier, en hausse de 15 % ;
- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), en hausse de 8 %.

À l'inverse, la fraction de TVA versée au Département reste stable, alors qu'elle représente désormais une part essentielle des recettes départementales.

## **82 M€ investis : 4<sup>e</sup> année consécutive d'investissements massifs pour le Bourbonnais !**

En 2025, le Département confirme son rôle d'investisseur majeur avec **82 M€ injectés dans l'économie locale**.

Les investissements ont notamment porté sur :

- Les routes et ouvrages d'art ;
- Les collèges ;
- Les équipements culturels ;
- Les aides aux communes et intercommunalités.

Le Département reste ainsi le **premier partenaire du bloc local avec 24,7 M€** de subventions versées aux communes et intercommunalités, soit le plus haut niveau jamais atteint.

## **3 / Des indicateurs financiers qui restent sous surveillance**

Le CFU 2025 montre un léger redressement de plusieurs indicateurs financiers.

L'épargne brute : 50,9 M€

L'épargne brute correspond à ce qu'il reste au Département une fois les dépenses de fonctionnement payées. Elle permet de financer les investissements et de minorer le niveau d'emprunt à mobiliser. **En 2025, elle se redresse pour atteindre 50,9 M€**. Cette amélioration est principalement liée au rebond des DMTO et à la hausse de la TSCA.

Le taux d'épargne brute : 10,67 %

Ce ratio mesure la capacité du Département à dégager des marges de manœuvre financières.

Concrètement :

- Au-dessus de 10 %, la situation est considérée comme satisfaisante ;
- En dessous de 8 %, elle devient critique.

Avec un taux de **10,67 %**, le Département repasse **au-dessus du seuil d'alerte** après avoir atteint un point bas en 2024.

L'épargne nette : 19,6 M€ (retraîtée)

L'épargne nette correspond à l'épargne restante après remboursement du capital de la dette. Elle retrouve un niveau **plus favorable** en 2025, traduisant ainsi une **amélioration** de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Une dette qui augmente mais reste maîtrisée

Pour financer ses investissements, le Département a eu recours à **43 M€ d'emprunts en 2025**, soit un montant inférieur aux 61,5 M€ autorisés au budget primitif. **L'encours de dette** passe ainsi de 263,5 M€ à 278,7 M€. La **capacité de désendettement** - indicateur qui mesure en combien d'années une collectivité pourrait rembourser sa dette en utilisant toute son épargne brute - s'améliore à 5,5 ans.

**« Maintenir nos engagements malgré les contraintes »**

À travers ce CFU 2025, le Département de l'Allier confirme sa volonté :

- De poursuivre ses missions de solidarité ;
- De soutenir le bloc local ;
- D'investir pour le territoire ;
- De préserver les services publics de proximité ;
- De maintenir une gestion financière prudente dans un contexte de fortes tensions budgétaires.

Le CFU 2025 illustre ainsi la **capacité de la collectivité à continuer d'investir pour le territoire** tout en faisant face à des **dépenses sociales de plus en plus lourdes** et à des recettes devenues largement **dépendantes de la conjoncture économique**.

*« Le Compte Financier Unique 2025 démontre la solidité et la résilience de notre collectivité dans un contexte particulièrement contraint pour l'ensemble des Départements français. Malgré une pression toujours plus forte sur les dépenses sociales et des recettes devenues très dépendantes de la conjoncture économique, nous avons fait le choix de maintenir nos engagements envers les Bourbonnais et les territoires. Notre priorité demeure claire : préserver un service public de proximité, continuer à accompagner les plus fragiles et soutenir l'attractivité de l'Allier, tout en gardant une trajectoire financière responsable. ».*

**Claude RIBOULET**, Président du Conseil Départemental de l'Allier.

**Alimentation, agriculture, biodiversité, bocage : le Département renforce son action**

**18 M€ pour une alimentation plus locale, plus durable et plus accessible : Le Département adopte son Projet Alimentaire Départemental 2026-2031**

Face à la multiplication des produits ultra-transformés et à l'éloignement croissant entre producteurs et consommateurs, le Conseil départemental de l'Allier poursuit son engagement en faveur d'une alimentation de qualité et des productions bourbonnaises.

En adoptant son Projet Alimentaire Départemental (PAD) 2026-2031, dont il vise la labellisation par le ministère de l'Agriculture, le Département se dote d'une feuille de route ambitieuse pour construire un système alimentaire plus local, plus durable et plus accessible à tous.

Élaboré avec les territoires engagés dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), ce programme s'articule autour de cinq priorités : soutenir les agriculteurs, développer les circuits courts, renforcer la

restauration collective locale, améliorer la logistique alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation saine.

Pour concrétiser cette ambition, le Département mobilisera **18 millions d'euros sur cinq ans**.

La restauration scolaire constitue l'une des priorités du projet. Le Département se fixe pour objectif d'atteindre **60 % de produits sous signe officiel de qualité issus de l'Allier et des territoires limitrophes** dans les collèges, au-delà des exigences de la loi EGAlim.

### **Des actions concrètes pour les filières locales**

Le Projet Alimentaire Départemental prévoit notamment :

- une aide à la reprise des cheptels bovins et ovins pour favoriser l'installation des jeunes éleveurs ;
- un soutien à la filière du Poulet du Bourbonnais et à la construction de nouveaux poulaillers ;
- le développement de l'accueil à la ferme ;
- l'optimisation des circuits de livraison et des commandes groupées sur Agrilocal03 ;
- actions en faveur des collèges : diagnostic des pratiques culinaires et définition d'un plan d'action propre à chaque établissement pour augmenter la part de produits locaux et de qualité dans les menus.

Avec ce Projet Alimentaire Départemental, le Conseil départemental de l'Allier confirme son ambition de soutenir son agriculture, de valoriser les productions bourbonnaises et d'offrir à tous les habitants une alimentation de qualité, produite au plus près de leur territoire.

### **Un soutien aux filières agricoles bourbonnaises affirmé**

Le Département porte une politique agricole volontariste et s'appuie historiquement sur la Chambre d'agriculture pour soutenir le dynamisme des exploitations bourbonnaises. En 2025, **1,5 million d'euros ont été consacrés à la politique agricole départementale**, dont plus de 400 000 € pour les actions sanitaires en faveur des cheptels bourbonnais (aide aux éleveurs). Par ailleurs, le Département **maintient son engagement à hauteur de 700 000 € par an dans le cofinancement de sept dispositifs du programme FEADER 2023-2027** portant notamment sur les exploitations d'élevage, la diversification des productions, l'irrigation, l'amélioration des matériels d'épandage (engrais et produits phytosanitaires) ou encore la plantation de haies. Le Département renouvelle son partenariat avec la **Chambre d'agriculture de l'Allier** à hauteur de **55 000 €**.

### **Un plan départemental de lutte contre le frelon asiatique**

Espèce exotique envahissante, le frelon asiatique représente aujourd'hui une menace majeure pour les abeilles domestiques, la biodiversité et la filière apicole. En 2025, 61 nids ont été recensés dans l'Allier. Pour répondre à cet enjeu, le Département s'associe au Groupement de Défense Sanitaire du cheptel bourbonnais (GDS) dans le cadre d'un plan départemental de lutte 2026-2028 doté d'une enveloppe prévisionnelle de **180 000 € sur trois ans**.

Ce programme repose sur cinq axes d'intervention :

- l'achat de pièges à frelons pour les communes ;
- l'aide à la destruction de nids pour les particuliers ;
- la protection des ruchers pour les apiculteurs ;
- la sensibilisation du grand public ;

- l'animation d'un réseau de référents locaux.

Dès cette année, le Département a **installé 64 pièges sur ses sites** et prévoit d'équiper progressivement les communes bourbonnaises afin de renforcer la lutte collective contre ce prédateur des abeilles.

### **Préserver les haies, un levier face au changement climatique**

Le Département renouvelle également son partenariat avec la Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes pour accompagner les collectivités et les agriculteurs dans la préservation du bocage bourbonnais.

Véritable patrimoine paysager, la haie joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols, la limitation des coulées de boues, la préservation de la ressource en eau, le stockage du carbone et l'accueil de la biodiversité.

Pour 2026, le Département consacre **10 000 €** à ce programme qui mobilisera 82 jours d'expertise technique au service des territoires. Les actions porteront notamment sur l'accompagnement des projets de plantation, la sensibilisation des acteurs locaux et l'adaptation du bocage aux effets du changement climatique.

### **Viellissement de la population : l'Allier prépare dès aujourd'hui l'autonomie de demain**

Alors que plus d'un habitant sur trois dans l'Allier a aujourd'hui plus de 60 ans, **le Département a adopté son nouveau Schéma de prévention de la perte d'autonomie 2027-2029**. Un document stratégique qui fixe les priorités pour accompagner le vieillissement de la population et permettre aux seniors de rester autonomes le plus longtemps possible.

Les chiffres sont éloquentes : entre 2011 et 2022, l'Allier a perdu près de 8 000 habitants, tandis que la part des **plus de 60 ans atteint désormais 36 % de la population**. À l'horizon 2030, le nombre de personnes **âgées de plus de 85 ans continuera de progresser**, avec une augmentation corrélative des situations de dépendance.

Face à cette réalité, le Département et ses partenaires de la **Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie** ont identifié plusieurs défis majeurs : lutter contre l'**isolement** des personnes âgées, réduire les **inégalités territoriales** d'accès aux actions de prévention, **renforcer** le lien social et **intervenir** plus précocement pour prévenir les situations de fragilité.

Le futur schéma prévoit notamment de **mieux accompagner** les acteurs de terrain, **garantir une offre de prévention** sur l'ensemble du territoire départemental en allant vers les habitants les plus isolés, mieux repérer et soutenir **les aidants** et **développer des actions** répondant davantage aux attentes exprimées par les seniors eux-mêmes.

Cette démarche se fonde sur une **large concertation** associant les membres du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), les partenaires institutionnels, les porteurs de projets ainsi que les habitants de plus de 60 ans et leurs aidants.

### **Jusqu'à 5 M€ pour conserver le patrimoine du Grand Site clunisien de Souvigny**

En 2025, la Commune de Souvigny, la Communauté d'agglomération de Moulins et le Département de l'Allier ont créé un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « GRAND SITE CLUNISIEN DE SOUVIGNY ». Le Département confirme son engagement en faveur de la restauration du prieuré de Souvigny.

- Coût global du projet : 16 M€ ;
- Deuxième phase de travaux : 11,2 M€ ;
- Participation départementale : jusqu'à 5 M€.

Programmation prévisionnelle 2026 - 2030 : restauration de l'église prieurale, restructuration, sécurisation et développement du musée. Cette opération contribuera au rayonnement culturel et touristique du Bourbonnais.

#### « ALLIÉS ENSEMBLE ! » Une démarche inédite pour rapprocher entreprises et retour à l'emploi

Le Département de l'Allier lance **ALLIÉS ENSEMBLE !**, une nouvelle démarche destinée à rapprocher les employeurs bourbonnais et les personnes éloignées de l'emploi. **Une présentation officielle est organisée le 30 juin à Saint-Pourçain-sur-Besbre, en présence des directeurs du parc Le PAL et de Stellantis.**

#### Le Conseil départemental jeunes à l'honneur

L'après-midi de la Session a été consacrée au Conseil départemental jeunes. Les jeunes élus ont présenté le fruit d'une année d'engagement à travers plusieurs projets citoyens, culturels et éducatifs menés dans l'ensemble du département. **(Un communiqué de presse spécifique est dédié à cette restitution).**

#### CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION

82 M€ d'investissements en 2025 ;  
24,7 M€ versés aux communes et intercommunalités ;  
60,8 M€ de reste à charge des allocations individuelles de solidarité ;  
18 M€ mobilisés dans le Projet Alimentaire Départemental ;  
Jusqu'à 5 M€ pour le Grand Site clunisien de Souvigny.